

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	27	5	3

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux
et le Vingt-quatre octobre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

137/22 : RENOUELEMENT DU SOUTIEN EN FAVEUR DU DISPOSITIF « PASS EXCELLENCE 06 » POUR LES COLLEGIENS DETENTEURS DE LA MENTION « TRES BIEN » AU DIPLOME NATIONAL DU BREVET

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Madame Sophie DEGUEURCE, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Monsieur Charles BAREGE, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Monsieur Gilbert DEPERI, Madame Patricia YVARIS, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Madame Julie FLAMBARD représentée par Monsieur Patrick SALEZ.
Madame Cécile DAVID, représentée par Madame Arlette VILLANI.
Madame Catherine AIMAR, représentée par Madame Sophie DEGUEURCE.
Monsieur Didier SOBRIE, représenté par Monsieur Didier LAUMONT.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Amandine BAZZANO est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

**OBJET : RENOUELEMENT DU SOUTIEN EN FAVEUR DU DISPOSITIF « PASS EXCELLENCE 06 »
POUR LES COLLEGIENS DETENTEURS DE LA MENTION « TRES BIEN » AU DIPLOME NATIONAL
DU BREVET**

Madame Sophie DEGUEURCE rappelle au Conseil Municipal que le Département souhaite valoriser l'excellence pour les élèves des collèges du Département. A ce titre le Département attribue aux élèves ayant obtenu la mention « Très Bien » au diplôme national du brevet, un Pass numérique multi-activités « Pass Excellence 06 ». Ce « Pass » donne accès aux récipiendaires à un panier d'activités culturelles, sportives et de loisirs dans divers lieux partenaires du département des Alpes-Maritimes.

La Ville de Mandelieu-la Napoule souhaite renouveler son partenariat avec le Département en proposant aux détenteurs de ce pass de bénéficier de la gratuité pour un spectacle de la saison culturelle 2022-2023 de l'Espace Léonard de Vinci.

Les modalités administratives, techniques et financières de la mise en place du « Pass excellence 06 » sont définies par convention annexée à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le renouvellement du soutien en faveur du dispositif « Pass Excellence 06 »

LE CONSEIL,

**Après avoir entendu l'exposé,
Et après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (32 VOIX)

APPROUVE le renouvellement du soutien en faveur du dispositif « Pass Excellence 06 »

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sébastien LEROY



La Secrétaire de séance,
Amandine BAZZANO

